

RÉUNION DU 25 AVRIL 2023

Convocation le 18 avril 2023

Compte-rendu affiché le 25 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : VITRY Elodie (pouvoir à TÉTU Bernard), DELIGNIERE Amandine (pouvoir à LOMBARD Laurent).

Secrétaire de séance : MARQUIS Amandine.

La séance est ouverte à 19 heures.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – APPROBATION DU PLU

Après un mois de mise à disposition de la modification simplifiée du PLU auprès des habitants et des PPA, il en ressort quelques remarques qui ont été intégrées avant approbation du PLU :

✓ Il y a lieu d'ajouter dans les occupations admises, et ce quelles que soient les zones traversées par les oléoducs intéressés, les installations nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des oléoducs de défense commune. Le courrier de TRAPIL sera annexé au PLU.

✓ Afin de ne pas augmenter de plus de 20% les possibilités de construction, il est proposé que dans la zone Uc, la hauteur maximale de construction à usage d'habitation passe de 7 à 8 mètres (et non 9 mètres comme prévu). Les possibilités de construction ne seront ainsi augmentées que de 14%. La procédure de modification simplifiée pourra prendre en compte cette modification.

✓ Pour la création du nouvel emplacement réservé "CAR10 – cheminement doux", il permettra

aux habitants de se rendre aux équipements sportifs de la commune (terrain multisport, skate parc, stade de football) en toute sécurité sans devoir cheminer sur la départementale D247. Ce chemin permettra aussi de boucler notre "tour de ville" très emprunté par les familles pour leurs promenades.

✓ Dans le paragraphe lié aux clôtures, il est proposé de supprimer « Les clôtures d'aspect plaque béton non enduites sont interdites sur les limites séparatives »

✓ Afin de répondre à une demande des habitants, il est proposé d'ajouter que les lamelles ou brises-vues ajourés puissent faire partie de appellation de clôture en surélévation

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces remarques et la modification simplifiée du PLU.

III – PROPOSITION DE LOCATION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE DESTINE AUX TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été démarché par la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY qui recherche un terrain en vue de l'implantation d'un pylône multi-opérateurs.

Après étude des différentes possibilités, la parcelle cadastrée ZD n°96 appartenant à la commune parait répondre aux différents critères.

Afin de poursuivre les études sur cette parcelle, cette société a fait une proposition de location d'une surface d'environ 160m², pour la somme forfaitaire de 3 000 € par an.

100 m² seront stabilisés avec du calcaire pour accueillir la grue et les nacelles (zone de travaux) et seulement 60 m² seront clôturés et dédiés à la dalle béton du pylône et la dalle technique (armoires électriques).

Le pylône sera d'une hauteur maximale de 36 m dans la zone technique.

Après ces explications, monsieur le Maire propose de louer une partie de la parcelle ZD n°96, sous réserve de la validation radio, de l'acceptation par le conseil de l'impact paysager et des différentes démarches administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de location de la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY sous réserve du respect des critères énumérés dans le paragraphe précédent et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location dont l'ensemble des frais sera supporté par le preneur (frais de géomètre,...)

IV – AMENAGEMENT RUE DE FLANDRE

Dans le cadre de la PPI d'Amiens Métropole, des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la rue de Flandre vont se dérouler en 2023 suivant ce planning :

Mai 2023 : Début des travaux d'enfouissement des réseaux (FDE80)

Juin 2023 : Début passage de la Fibre (Somme Numérique)

Septembre 2023 : Réalisation des aménagements d'Amiens Métropole

2024 : Réalisation par le Département de purges rue de Flandre, de l'enrobé rue d'Anjou et dans le giratoire

2025 : Enduit rue de Flandre

Le coût prévisionnel des travaux :

✓ Effacement réseaux : 258 696 €

✓ FDE : 133 833 €

✓ Amiens Métropole : 87 404 €

✓ Commune : 37 459 €

✓ Eclairage public par Amiens Métropole : 45 000€

✓ Commune : 11 250 €

✓ Aménagement espaces publics par Amiens Métropole : 117 000 €

✓ Commune : 9 750 €

Pour rappel, le projet devait répondre à 4 critères : permettre un stationnement des véhicules, sécuriser le déplacements des piétons, garder au maximum les espaces verts, entrer dans une enveloppe de 250 000 € pour Amiens Métropole.

Monsieur le Maire présente les plans du projet. Quelques modifications sont proposées : passage piétons, 3 places de parking supplémentaires et de l'enrobé entre l'arrêt de bus et le cheminement le long de la rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ce projet d'aménagement.

V – CONVENTION DE REMBOURSEMENT COMMUNE / AMIENS METROPOLE DANS LE CADRE DU « FONDS DE CONCOURS » POUR LES TRAVAUX RUE DE FLANDRE

La plus-value est estimée à 13 900 € par Amiens Métropole. La participation de la commune peut être évaluée au maximum à 4 200 €

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des effacements de réseaux et du « fonds de concours » une fois les estimations d'Amiens Métropole finalisées pour un « fonds de concours » relatif aux travaux d'éclairage public et aux travaux de sécurisation des espaces publics pour un montant maximum de 25 200 €.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à signer cette convention.

VI –INFORMATIONS DIVERSES

► Inauguration du multisport et de l'atelier communal prévue le 06 mai 2023 à 11 heures. Les membres du conseil disponibles se retrouveront dès 8h00 pour préparer la cérémonie.

► Quinzaine de l'architecture à la médiathèque : différents ateliers seront proposés. Des flyers seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres.

► Monsieur le Maire propose une visite du Sénat le 21 octobre 2023 pour les membres du conseil et leur(e) conjoint(e).

► La cérémonie du 8 mai à 11h30 au monuments des morts. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h20.